



## Communiqué de presse

# Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix Coûts de la santé : Ne pas en rester là

Date

04.03.2019

**La santé et les transports publics se situent au sommet du baromètre des préoccupations des consommateurs. C'est dans ces domaines que le Surveillant des prix a reçu, en 2018, le plus grand nombre de plaintes relatives aux prix et tarifs. Au total, le nombre de réclamations entrées a augmenté d'environ 29 % par rapport à l'année précédente. Le Surveillant des prix a été consulté par des autorités sur des prix et des tarifs environ 610 fois (un record !). Il a formulé une recommandation pour environ 200 de ces cas.**

**L'évolution progressive des coûts dans le domaine de la santé** est également une préoccupation du Surveillant des prix. Il en a d'ailleurs fait le thème principal de son activité. Ainsi, il a publié un rapport contenant les points essentiels pour l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet est échu. Il a élaboré un benchmarking national des prestations psychiatriques stationnaires (**TARPSY**) qui a servi de base aux recommandations tarifaires aux cantons. Pour la première fois il a analysé les taxes de séjour des **établissements médico-sociaux**. Cette analyse a révélé de grandes différences de prix qui nécessitent une explication. Le Surveillant des prix attend des cantons qu'ils contrôlent mieux ces taxes et qu'ils adoptent une réglementation uniforme en matière de calcul des coûts. Finalement, le Surveillant des prix a passé sous la loupe un nouveau groupe de produits de la **liste des moyens et appareils**, les bas de contention, et constaté que les prix des bas confectionnés sur mesure doivent être abaissés sans plus tarder.

Se fondant sur un rapport d'experts daté de 2017, le Conseil fédéral a envoyé en consultation un premier **volet de mesures visant à maîtriser les coûts de l'assurance-maladie obligatoire**. Si celles-ci vont dans la bonne direction, elles sont loin d'être suffisantes pour enrayer efficacement la hausse continue des coûts. C'est pourquoi le Surveillant des prix poursuivra avec la même intensité la vérification de prix et de tarifs en lien avec les principaux facteurs de coûts: « Il s'agit maintenant de mettre en œuvre et de persévérer » dit le Surveillant des prix Meierhans.

Dans le domaine des **transports publics**, le Surveillant des prix a convenu avec les CFF SA d'un train de mesures comportant des réductions de prix et des avantages d'une valeur potentielle totale de 80 millions de francs. La branche des transports publics a en outre diminué d'un pourcent les prix des billets dans le service direct et a ainsi répondu à la demande du Surveillant des prix de répercuter la baisse de la TVA.

**La Poste suisse SA** et le Surveillant des prix ont convenu d'une prolongation du règlement amiable en vigueur. L'entreprise s'est ainsi engagée à ne pas modifier le prix des lettres en courrier A ou B au moins jusqu'à la fin de 2019 et à renoncer aux hausses de prix initialement prévues au premier janvier 2019.

Dans le **secteur de l'électricité**, le Surveillant des prix a formulé plusieurs recommandations critiques concernant les taxes et redevances communales. Le Surveillant des prix salue la révision partielle de la loi sur l'approvisionnement en électricité qui prévoit la libéralisation du marché pour l'ensemble des clients, même s'il aurait souhaité une meilleure protection tarifaire pour les clients au bénéfice de l'approvisionnement de base. Sur le **marché du gaz**, le Surveillant des prix a conclu un règlement amiable avec le Groupe e Celsius. Ce règlement, d'une durée de cinq ans, prévoit à terme une baisse

de 1,1 million de francs par an des coûts imputables aux tarifs et limite les possibilité d'augmentation des tarifs durant les 5 ans à venir. Par ailleurs, le Surveillant des prix a vérifié l'application du règlement amiable conclu en 2014 avec les exploitants des réseaux gaziers à haute pression.

Dans le cadre de la révision de la loi sur les **télécommunications**, le Parlement a malheureusement renoncé à une réglementation de l'accès au réseau de fibre optique. Le Surveillant des prix craint que cette décision ait des répercussions négatives sur la concurrence qui prévaut sur ce marché. Le droit de la concurrence offre tout de même, sous certaines conditions, des possibilités pour faire face à d'éventuels abus liés à l'accès au réseau.

Le Surveillant des prix a été très actif dans le domaine de **l'approvisionnement et de l'évacuation**. En ce qui concerne l'incinération des ordures ménagères il est parvenu à des solutions amiables avec les exploitants KEBAG AG, VADEC SA et AVAG AG. Aucun règlement amiable n'a par contre pu être conclu avec l'UIOM de Dietikon ZH (Limeco). Le Surveillant des prix a dû ouvrir dans ce cas une procédure formelle. Dans les domaines de **l'approvisionnement en eau, de l'évacuation des eaux usées et de l'élimination des déchets relevant des communes**, il a formulé de nombreuses recommandations tarifaires aux autorités communales et développé avec divers cantons des directives qui devraient, à l'avenir, faciliter la prise en considération de ses recommandations.

Après 2010 et 2014, le Surveillant des prix s'est penché pour la troisième fois sur les **émoluments perçus par les offices cantonaux de la circulation routière**. Une réduction des émoluments est avant tout nécessaire dans les cantons qui affichent non seulement une couverture des coûts nettement excédentaire, mais également des émoluments dont le montant est supérieur à la moyenne.

Au niveau fédéral, le Surveillant des prix pourra encore mieux influencer sur les émoluments. Le Parlement a en effet transmis une motion exigeant la consultation systématique du Surveillant des prix dans la fixation des **émoluments de la Confédération**. Cette nouveauté sera concrétisée par une révision de l'ordonnance générale sur les émoluments.

#### **Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2018**

La Surveillance des prix a traité 1914 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs des *domaines des transports publics et de la santé* (env. 17 % chacun). Un nombre d'annonces supérieur à la moyenne a concerné les domaines *des télécommunications, des lettres et colis postaux* ainsi que la *branche de la finance*. Le Surveillant des prix a obtenu 11 solutions amiables. Les autorités ont soumis 610 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Celui-ci a émis environ 200 recommandations portant principalement sur les tarifs et les prix dans le domaine de la santé. Il a également fait usage de manière très intensive de son droit de recommandation dans le domaine de *l'approvisionnement et de l'évacuation*, notamment au sujet des *taxes sur l'eau, sur les eaux usées et sur les déchets*.

Indication :

Dès aujourd'hui, Monsieur Prix twitte sur le compte officiel [@MisterPrezzi](#) sur les prix et les thèmes relatifs aux prix.

#### **Contact/Questions:**

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02  
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03